

même on entendit frapper sous les pieds d'Antoinette un nombre de coups égal à celui qu'on avait demandé, ce qui ne permit plus de douter qu'un esprit fût venu habiter le couvent des dames de Saint-Pierre. Le bruit qui s'en répandit dans la ville fut grand. Beaucoup de personnes accoururent dans l'espoir d'être témoin de quelque apparition, mais aucune ne put satisfaire sa curiosité, car on ne permettait point l'entrée du monastère.

Comme cet esprit ne faisait aucun mal, les religieuses commençaient à ne plus en avoir grande frayeur. Elles se seraient même, sans doute, familiarisées tout-à-fait avec lui, s'il n'eût été indispensable de savoir positivement à qui l'on avait affaire. On interrogea donc Antoinette de Groslée sur ce qu'elle pensait que ce pouvait être. Celle-ci répondit : qu'ayant rêvé souvent de sœur Alix de Tisieux, elle ne pouvait penser autre chose sinon que c'était l'ame de cette sœur qui se manifestait ainsi à elle. Alors on conjura l'esprit de dissiper les doutes qu'on avait à cet égard, et l'esprit parla, et il dit qu'il était réellement celui de sœur Alix de Tisieux. Aussitôt l'abbesse fit assembler son conseil, lequel délibéra que le corps de cette sœur serait exhumé du lieu où il reposait pour être transporté dans une des chapelles de l'abbaye. Cette translation fut faite avec une grande pompe, et l'esprit témoigna la joie qu'il en éprouvait en heurtant plus fort qu'à l'ordinaire sous les pieds de la jeune et jolie possédée. La cérémonie terminée, on pensa, d'une part, qu'il était urgent de délivrer, s'il était possible, l'ame de cette pauvre sœur des peines du purgatoire, et de l'autre de s'assurer que le diable, car le diable est bien rusé, n'avait pas employé ce subterfuge pour lutiner ces bonnes religieuses.

Or, ce fut le vendredi 22 février 1526, que Barthélemi Portalenqui, évêque suffragant de Lyon, sous François de Rohan, archevêque, accompagné de l'official et de plusieurs prêtres, se transporta à l'abbaye de Saint-Pierre pour découvrir s'il s'agissait réellement de l'ame de la défunte, ou de quelque mauvais esprit. Lorsqu'on eut tout préparé pour les exorcismes, conjurations et adjurations; que les assistans eurent juré sous peine d'excommunication de ne rien révéler de ce qu'ils verraient, ou